ROYAUME DU MAROC PREMIER MINISTRE MINISTERE DE LA PREVISION ECONOMIQUE ET DU PLAN

NOMENCLATURE ANALYTIQUE DES PROFESSIONS

MAI 2001

DIRECTION DE LA STATISTIQUE

SOMMAIRE

GRAND GROUPE O : MEMBRES DES CORPS LEGISLATIFS ELUS LOCAUX,	
RESPONSABLES HIERARCHIQUES DE LA FONCTION	
PUBLIQUE, DIRECTEURS ET CADRES DE DIRECTION	
D'ENTREPRISES	1
GRAND GROUPE 1 : CADRES SUPERIEURS ET MEMBRES DES PROFESSIONS	
LIBERALES	C
LIDERALES	
GRAND GROUPE 2 : CADRES MOYENS	17
GRAND GROOTE 2 : CADRES MOTENS	1 /
GRAND GROUPE 3 : EMPLOYES	27
LIBERALES	
GRAND GROUPE 4 : COMMERCANTS, INTERMEDIAIRES COMMERCIAUX ET	••••••
FINANCIERS	21
TIVANCIERS	1 ر
GRAND GROUPE 5 : EXPLOITANTS AGRICOLES, PECHEURS, FORESTIERS,	
CHASSEURS ET TRAVAILLEURS ASSIMILES	42
CHASSEURS ET TRAVAILLEURS ASSIMILES	42
CD AND CDOUDE 4 - ADTICANG ET OUVDIEDS OUATIEISS DES METIEDS	
GRAND GROUPE 6: ARTISANS ET OUVRIERS QUALIFIES DES METIERS	
ARTISANAUX (NON COMPRIS LES OUVRIERS DE	4.5
L'AGRICULTURE)	45
GRAND GROUPE 7 : OUVRIERS ET MANOEUVRES AGRICOLES ET DE LA	
PECHE (Y COMPRIS LES OUVRIERS QUALIFIES)	57
GRAND GROUPE 8 : CONDUCTEURS D'INSTALLATIONS ET DE MACHINES	
ET OUVRIERS DE L'ASSEMBLAGE	61
GRAND GROUPE 9: MANOEUVRES NON AGRICOLES, MANUTENTIONNAIRES	
ET TRAVAILLEURS DES PETITS METIERS	67
GRAND GROUPE X : PERSONNES NE POUVANT ETRE CLASSEES SELON	
LA PROFESSION	72

GRAND GROUPE O

MEMBRES DES CORPS LEGISLATIFS ELUS LOCAUX, RESPONSABLES HIERARCHIQUES DE LA FONCTION PUBLIQUE, DIRECTEURS ET CADRES DE DIRECTION D'ENTREPRISES

- 0.1 Responsables hiérarchiques de l'administration publique (services centraux des ministères) et Membres du corps diplomatique
 - 0.1.1 Responsables hiérarchiques de l'administration publique centrale (services centraux des ministères)
 - 0.1.1.1 Ministres, Secrétaires d'Etat et Secrétaires généraux de ministères
 - 0.1.1.2 Officiers de l'armée, de la gendarmerie, de la protection civile et des forces auxiliaires
 - 0.1.1.3 Directeurs de l'administration centrale, Directeurs et chefs de cabinets ministériels et assimilés
 - 0.1.1.4 Chefs de divisions et chefs de services de l'administration publique centrale et assimilés
 - 0.1.1.9 Autres responsables hiérarchiques de l'administration publique centrale n.c.a
 - 0.1.2 Membres du corps diplomatique
 - 0.1.2.1 Ambassadeurs
 - 0.1.2.2 Consuls généraux et consuls
 - 0.1.2.3 Autres membres du corps diplomatique

- 0.2 Responsables hiérarchiques de l'administration territoriale locale et des services extérieurs des ministères
 - 0.2.1 Responsables hiérarchiques de l'administration territoriale locale
 - 0.2.1.1 walis et gouverneurs
 - 0.2.1.2 Secrétaires généraux de provinces ou préfectures et assimilés
 - 0.2.1.3 Super-caids, pachas, caids, kalifas de caids et assimilés
 - 0.2.1.9 Autres responsables hiérarchiques de l'administration territoriale locale n.c.a
 - 0.2.2 Responsables hiérarchiques des services extérieurs des ministères
 - 0.2.2.1 Délégués, directeurs des services extérieurs des ministères et assimilés
 - 0.2.2.2 Chefs de départements, chefs de divisions et chefs de services au sein des délégations ou directions régionales ou provinciales des ministères et assimilés
 - 0.2.2.3 Autres responsables hiérarchiques des services extérieurs des ministères n.c.a
- 0.3 Responsables hiérarchiques des organismes publics sans but lucratif et des établissements publics à caractère marchand
 - 0.3.1 Directeurs, directeurs adjoints des organismes publics sans but lucratif et des établissements publics à caractère marchand, et assimilés

- 0.3.1.1 Directeurs, directeurs adjoints des organismes publics sans but lucratif et des établissements publics à caractère marchand, et assimilés
- 0.3.2 Chefs de départements, chefs de divisions et chefs de services des organismes publics sans but lucratif et des établissements publics à caractère marchand, et assimilés
- 0.3.2.1 Chefs de départements, chefs de divisions est chefs de services des organismes publics sans but lucratif et des établissements publics à caractère marchand, et assimilés
- 0.3.9 Autres responsables hiérarchiques des organismes publics sans but lucratif et des établissement publics à caractère marchand n.c.a
- 0.3.9.1 Autres responsables hiérarchiques des organismes publics sans but lucratif et des établissement publics à caractère marchand n.c.a
- 0.4 Responsables des établissements de l'enseignement (public et privé)
 - 0.4.1 Responsables des établissements de l'enseignement supérieur
 - 0.4.1.1 Doyens, recteurs d'universités, directeurs et sous directeurs ou directeurs adjoints des écoles de formation des cadres
 - 0.4.1.2 Chefs de départements et assimilés
 - 0.4.1.3 Secrétaires généraux et surveillants généraux des établissements d'enseignement supérieur et assimilés
 - 0.4.1.9 Autres responsables hiérarchiques des établissements de l'enseignement supérieur

- 0.4.2 Responsables hiérarchiques des établissement de l'enseignement secondaire
 - 0.4.2.1 Proviseurs, directeurs de lycées et assimilés
 - 0.4.2.2 Censeurs, surveillants généraux de lycées et assimilés
 - 0.4.2.9 Autres responsables hiérarchiques de l'enseignement secondaire n.c.a
- 0.4.3 Responsables hiérarchiques des établissements de l'enseignement fondamental et du préscolaire
 - 0.4.3.1 Directeurs de collèges (2° cycle du fondamental)
 - 0.4.3.2 Surveillants généraux de collèges et assimilés
 - 0.4.3.3 Directeurs d'écoles primaires (1° cycle du fondamental)
 - 0.4.3.4 Directeurs d'écoles d'enseignement préscolaire
 - 0.4.3.9 Autres responsables hiérarchiques des établissements de l'enseignement fondamental et du préscolaire n.c.a
- 0.4.4 Responsables hiérarchiques des établissements de formation professionnelle
 - 0.4.4.1 Directeurs des établissements de formation professionnelle
 - 0.4.4.2 Autres responsables hiérarchiques des établissements de formation professionnelle

- 0.4.9 Autres responsables hiérarchiques des établissements d'enseignement n.c.a
 - 0.4.9.1 Autres responsables hiérarchiques des établissements d'enseignement n.c.a
- 0.5 Responsables hiérarchiques des hôpitaux, cliniques, centres de santé et assimilés
 - 0.5.1 Medecins-chefs, directeurs d'hôpitaux, de cliniques, de centres de santé et assimilés
 - 0.5.1.1 Medecins-chefs, directeurs d'hôpitaux, de cliniques, de centres de santé et assimilés
 - 0.5.2 Chefs de services de soins médicaux et paramédicaux et responsables de programmes
 - 0.5.2.1 Chefs de services de soins médicaux et paramédicaux et responsables de programmes
 - 0.5.9 Autres cadres dirigeants d'hôpitaux, de cliniques, de centres de santé et assimilés n.c.a
 - 0.5.9.1 Autre cadres dirigeants d'hôpitaux, de cliniques, de centres de santé et assimilés n.c.a
- 0.6 Membres des corps élus et dirigeants d'organisations politiques, syndicales et associatives
 - 0.6.1 Membres des corps élus
 - 0.6.1.1 Députés, parlementaires et conseillers municipaux
 - 0.6.1.2 Elus des chambres professionnelles
 - 0.6.1.3 Autres élus

- 0.6.2 Dirigeants et cadres de partis politiques
 - 0.6.2.1 Dirigeants et cadres des partis politiques
- 0.6.3 Dirigeants et cadres d'organisations syndicales et d'organisations à but économique
 - 0.6.3.1 Dirigeants et cadres d'organisations syndicales
 - 0.6.3.2 Dirigeants et cadres d'organisations à but économique
- 0.6.4 Dirigeants et cadres d'organisations sans but lucratif à caractère sportif, culturel et social
 - 0.6.4.1 Dirigeants et cadres d'organisations sans but lucratif à caractères sportif, culturel et social
- 0.7 Directeurs et cadres de direction de sociétés ou quasi-sociétés (y compris les entreprises publiques et semi-publiques)
 - 0.7.1 Directeurs et cadres de direction de sociétés agricoles et forestières
 - 0.7.1.1 Directeurs généraux, directeurs, directeurs spécialisés et directeurs adjoints de sociétés agricoles et forestières
 - 0.7.1.2 Autres cadres de direction des sociétés agricoles et forestières

- 0.7.2 Directeurs et cadres de direction des sociétés de pêche
 - 0.7.2.1 Directeurs généraux, directeurs, directeurs spécialisés et directeurs adjoints de sociétés de pêche
 - 0.7.2.2 Autres cadres de direction de sociétés de pêche
- 0.7.3 Directeurs et cadres de direction des sociétés de bâtiments et travaux publics (B.T.P)
 - 0.7.3.1 Directeurs généraux, directeurs, directeurs spécialisés et directeurs adjoints de sociétés de B.T.P.
 - 0.7.3.2 Autres cadres de direction de sociétés de B.T.P.
- 0.7.4 Directeurs et cadres de direction de sociétés industrielles
 - 0.7.4.1 Directeurs généraux, directeurs, directeurs spécialisés et directeurs adjoints de sociétés industrielles
 - 0.7.4.2 Autres cadres de direction de sociétés industrielles
- 0.7.5 Directeurs et cadres de direction de sociétés minières
 - 0.7.5.1 Directeurs généraux, directeurs, directeurs spécialisés et directeurs adjoints de sociétés minières
 - 0.7.5.2 Autres cadres de direction de sociétés minières

- 0.7.6 Directeurs et cadres de direction de sociétés de services
 - 0.7.6.1 Directeurs généraux, directeurs, directeurs spécialisés et directeurs adjoints de société des services
 - 0.7.6.2 Autres cadres de direction de sociétés de services
- 0.7.9 Directeurs et cadres de direction de sociétés ou quasi-sociétés non classés par ailleurs
 - 0.7.9.1 Directeurs généraux, directeurs, directeurs spécialisés et directeurs adjoints n.c.a
 - 0.7.9.2 Autres cadres de direction de sociétés ou quasi-société n.c.a
- 0.8 Patrons d'entreprises non organisées en sociétés ou quasi-sociétés.
 - NB: Les personnes à classer au niveau de ce groupe sont les patrons d'entreprises non organisées en sociétés ou quasi-sociétés employant au moins 5 salariés permanents et s'occupant de la gestion et de l'encadrement de leurs employés
 - 0.8.1 Patrons d'entreprises non organisées en sociétés ou quasi-sociétés
 - 0.8.1.1 Patrons d'entreprises agricoles et forestières non organisées en sociétés ou quasi-sociétés
 - 0.8.1.2 Patrons d'entreprises de pêche non organisées en sociétés ou quasi-sociétés
 - 0.8.1.3 Patrons d'entreprises minières et assimilées non organisées en sociétés ou quasi-sociétés

- 0.8.1.4 Patrons d'entreprises de bâtiments et travaux publics non organisées en sociétés ou quasi-sociétés
- 0.8.1.5 Patrons d'entreprises de services non organisées en sociétés ou quasi-sociétés
- 0.8.1.6 Patrons d'entreprises industrielles non organisées en sociétés ou quasi-sociétés
- 0.8.1.7 Patrons d'entreprises artisanales non organisées en sociétés ou quasi-sociétés et n.c.a
- 0.8.1.9 Autres patrons d'entreprises non organisées en sociétés ou quasi-sociétés et non classées par ailleurs

GRAND GROUPE 1

CADRES SUPERIEURS ET MEMBRES DES PROFESSIONS LIBERALES

- 1.1 Cadres spécialisés dans les professions scientifiques et techniques
 - 1.1.1 Physiciens, chimistes, mathématiciens et assimilés (exceptés les ingénieurs)
 - 1.1.1.1 Physiciens, astronomes, et assimilés
 - 1.1.1.2 Chimistes
 - 1.1.1.3 Géologues, géophysiciens et assimilés
 - 1.1.1.4 Mathématiciens et assimilés
 - 1.1.2 Cadres spécialistes de l'informatique
 - 1.1.2.1 Ingénieurs en génie-informatique et assimilés
 - 1.1.2.2 Analystes, analystes de systèmes et assimilés
 - 1.1.2.3 Autres cadres informaticiens n.c.a.
 - 1.1.3 Architectes, ingénieurs et assimilés(exceptés les informaticiens)
 - 1.1.3.1 Architectes, urbanistes ,ingénieurs en génie-civil, en génie-rural, ingénieurs de travaux publics, de routes, cartographes, géomètres, topographes et assimilés
 - 1.1.3.2 Ingénieurs en électricité, en électronique, en électro-mécanique, en télécommunications et assimilés.

- 1.1.3.3 Ingénieurs mécaniciens et assimilés
- 1.1.3.4 Ingénieurs en industrie, en génieindustriel, en textiles, ingénieurs chimistes et assimilés
- 1.1.3.5 Ingénieurs des mines, de l'industrie minière, ingénieurs métallurgistes et assimilés
 - 1.1.3.6 Ingénieurs agronomes, ingénieurs des eaux et forêts et assimilés
- 1.1.3.7 Statisticiens, actuaires, démographes et assimilés
- 1.1.3.8 Cadres spécialistes du pilotage et de la mécanique aérienne et maritime
- 1.1.3.9 Ingénieurs en organisation, ingénieurs météorologistes et autres ingénieurs non classés par ailleurs
- 1.1.4 Spécialistes des sciences de la vie (exceptés les ingénieurs agronomes et les spécialistes de la santé)
 - 1.1.4.1 Biologistes, botanistes, zoologistes et assimilés
 - 1.1.4.2 Pharmacologistes, bactériologistes, pathologistes et assimilés
 - 1.1.5 Médecins et cadres de la santé assimilés
 - 1.1.5.1 Médecins généralistes
 - 1.1.5.2 Chirurgiens et médecins spécialistes
 - 1.1.5.3 Chirurgiens dentistes et assimilés
 - 1.1.5.7 Vétérinaires
 - 1.1.5.8 Pharmaciens

- 1.1.5.9 Autres cadres de la santé non classés par ailleurs
- 1.2 Spécialistes des sciences sociales et humaines.
 - 1.2.1 Economistes, économétriciens, spécialistes de l'étude des marchés et assimilés
 - 1.2.1.1 Economistes, économétriciens et assimilés
 - 1.2.1.2 Spécialistes en marketing et études de marchés
 - 1.2.1.9 Autres économistes, économétriciens, spécialistes de l'étude des marchés et assimilés non classés par ailleurs.
 - 1.2.2 Philosophes, Sociologues, Psychologues, Anthropologues, Ethnologues et assimilés.
 - 1.2.2.1 Sociologues et assimilés.
 - 1.2.2.2 Philosophes et assimilés.
 - 1.2.2.3 Psychologues et assimilés.
 - 1.2.2.4 Anthropologues, ethnologues et assimilés.
 - 1.2.2.9 Autres personnes assimilées non classées par ailleurs
 - 1.2.3 Historiens, Géographes et assimilés
 - 1.2.3.1 Historiens
 - 1.2.3.2 Géographes
 - 1.2.3.9 Autres historiens, géographes et assimilés non classés par ailleurs
 - 1.2.4 Juristes, politologues et assimilés
 - 1.2.4.1 Juristes (exceptés les avocats et juges)
 - 1.2.4.2 Politologues

- 1.2.4.9 Autres juristes, politologues et assimilés non classés par ailleurs
- 1.2.5 Linguistes, Traducteurs et Interprètes
 - 1.2.5.1 Traducteurs et interprêtres
 - 1.2.5.2 Linguistes et assimilés
 - 1.2.5.9 Autres linguistes, traducteurs et interprètes non classés par ailleurs
- 1.2.6 Romanciers, Ecrivains, Littéraires, Poètes, Scénaristes et assimilés
 - 1.2.6.1 Romanciers, Ecrivains, Littéraires, Poètes et assimilés
 - 1.2.6.2 Scénaristes et assimilés
 - 1.2.6.9 Autres romanciers, écrivains, littéraires, poètes, scénaristes et assimilés
- 1.3 Membres des cultes (niveau cadre)
 - 1.3.1 Membres du culte musulman (niveau cadre)
 - 1.3.1.1 Théologiens, Oulemas et assimilés
 - 1.3.2 Membres des cultes chrétiens et israélites (niveau cadre)
 - 1.3.2.1 Membres des cultes chrétien et israélite (niveau cadre)
- 1.4 Professeurs de l'enseignement supérieur et secondaire et assimilés.

- 1.4.1 Professeurs d'universités et d'écoles de formation des cadres et assimilés
 - 1.4.1.1 Professeurs universitaires en lettres, sciences humaines et sciences de l'éducation
 - 1.4.1.2 Professeurs universitaires en sciences juridiques, économiques et sociales
 - 1.4.1.3 Professeurs universitaires en sciences (biologie, géologie, physique, chimie, mathématiques, informatique,...)
 - 1.4.1.4 Professeurs universitaires en sciences techniques et sciences de l'ingénierie
 - 1.4.1.5 Professeurs universitaires sans autres indications
 - 1.4.1.9 Autres professeurs de l'enseignement supérieur non classés par ailleurs
- 1.4.2 Professeurs et inspecteurs de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle (formation des techniciens et des techniciens supérieurs) et personnel assimilé
 - 1.4.2.1 Professeurs et inspecteurs de l'enseignement secondaire des matières littéraires (langues, histoire-géographie, philosophie, éducation islamique et assimilés)
 - 1.4.2.2 Professeurs et inspecteurs de l'enseignement secondaire des matières scientifiques (mathématiques ,sciences naturelles, physique et chimie)

- 1.4.2.3 Professeurs et inspecteurs de l'enseignement secondaire des matières économiques et financières
 - 1.4.2.4 Professeurs et inspecteurs de l'enseignement secondaire des matières techniques et professeurs de la formation professionnelle (niveau techniciens et technicien supérieur)
 - 1.4.2.5 Professeurs et inspecteurs de l'enseignement secondaire en éducation physique
 - 1.4.2.6 Professeurs et inspecteurs de l'enseignement secondaire en activités récréatives et artistiques.
 - 1.4.2.7 Professeurs et inspecteurs de l'enseignement secondaire sans autres indications
 - 1.4.2.8 Inspecteurs de l'enseignement fondamental
 - 1.4.2.9 Autres professeurs de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle (formation des techniciens) et assimilés
- 1.5 Avocats, magistrats et autres professions juridiques
 - 1.5.1 Avocats et Jurisconsultes ou Conseillers juridiques
- 1.5.1.1 Avocats
 - 1.5.1.2 Jurisconsultes ou conseillers juridiques
 - 1.5.2 Procureurs et Juges
 - 1.5.2.1 Procureurs
 - 1.5.2.2 Juges de la cour suprême et des cours d'appel

- 1.5.2.3 Juges des tribunaux de première instance
- 1.5.2.4 Juges des tribunaux administratifs
- 1.5.2.9 Autres juges n.c.a
- 1.5.3 Autres professions juridiques (niveau cadre supérieur)
 - 1.5.3.1 Notaires, avoués et conseillers fiscaux
 - 1.5.3.2 Adouls (niveau cadre)
 - 1.5.3.9 Autres juristes n.c.a.(niveau cadre)
- 1.6 Spécialistes des sciences de l'information et des communications
 - 1.6.1 Archivistes, documentalistes et bibliothécaires (cadres)
 - 1.6.1.1 Archivistes, documentalistes et assimilés
 - 1.6.1.6 Bibliothécaires
 - 1.6.1.9 Autres archivistes, documentalistes et bibliothécaires n.c.a
 - 1.6.2 Journalistes et autres cadres de l'information
 - 1.6.2.1 Journalistes, reporteurs de la R.T. et assimilés
 - 1.6.2.1 Autres cadres de l'information.
- 1.7 Cadres administratifs supérieurs sans responsabilité hiérarchique, cadres commerciaux, financiers et de gestion
 - 1.7.1 Cadres administratifs sans responsabilité hiérarchique

- 1.7.1.1 Cadres administratifs supérieurs de la fonction publique et des collectivités locales
- 1.7.1.2 Cadres administratifs supérieurs des entreprises
 - 1.7.1.3 Cadres administratifs s.a.i.
- 1.7.1.9 autres cadres administratifs sans responsabilité hiérarchique non classés par ailleurs
- 1.7.2 Cadres financiers, de gestion et de commerce
 - 1.7.2.1 Experts-comptables et cadres comptables
 - 1.7.2.2 Intendants et assimilés (niveau cadre)
 - 1.7.2.3 Commissaires aux comptes
 - 1.7.2.4 Autres cadres financiers
 - 1.7.2.5 Gestionnaires
 - 1.7.2.6 Cadres commerciaux et assimilés
 - 1.7.2.9 Cadres financiers et de gestion n.c.a
- 1.8 Artistes des beaux arts et de spectacles
 - 1.8.1 Artistes des beaux arts
 - 1.8.1.1 Sculpteurs, peintres et assimilés
 - 1.8.1.2 Dessinateurs caricaturistes et personnes assimilées
 - 1.8.1.3 Décorateurs de théâtre et de cinéma et personnes assimilées

- 1.8.1.4 Dessinateurs publicitaires, de modes, d'affiches, maquettistes et personnes assimilées
 - 1.8.1.9 Autres artistes des beaux arts n.c.a.
 - 1.8.2 Artistes des spectacles
 - 1.8.2.1 Compositeurs, musiciens et chanteurs
 - 1.8.2.2 Chorégraphes et danseurs
 - 1.8.2.3 Acteurs, producteurs et metteurs en scène de cinéma, de théâtre et d'autres spectacles
 - 1.8.2.9 Autres artistes des spectacles n.c.a.

GRAND GROUPE 2

CADRES MOYENS

- 2.1 Techniciens de l'industrie ,du bâtiment et travaux publics, des mines et énergie.
 - 2.1.1 Techniciens de l'industrie (y compris énergie)
 - 2.1.1.1 Techniciens mécaniciens des constructions navales, automobiles, aéronautiques et autres techniciens en industrie mécanique.
 - 2.1.1.2 Techniciens en chimie industrielle, du traitement du phosphate, des matières plastiques, des matières colorantes et assimilés
 - 2.1.1.3 Techniciens de la production électrique
 - 2.1.1.4 Techniciens du raffinage du pétrole et du gaz naturel
 - 2.1.1.5 Techniciens métallurgistes, de la sidérurgie, du traitement des métaux, de la fonderie et assimilés
 - 2.1.1.6 Techniciens de textile, de la confection de la chaussure et cuir et assimilés
 - 2.1.1.7 Techniciens en agro-industrie et autres industries alimentaires
 - 2.1.1.8 Techniciens en céramique, en verrerie et assimilés
 - 2.1.1.9 Autres techniciens de l'industrie et de l'énergie n.c.a

- 2.1.2 Techniciens en bâtiment et travaux publics
- 2.1.2.1 Techniciens en génie-civil, génie-rural, de l'architecture et urbanisme
- 2.1.2.2 Dessinateurs et techniciens en cartographie
- 2.1.2.3 Arpenteurs, métreurs, aides géomètres et assimilés
- 2.1.2.4 Surveillants des travaux de constructions et techniciens assimilés
- 2.1.2.9 Techniciens en bâtiment et travaux publics n.c.a
- 2.1.3 Techniciens en géologie, en mines et en extraction minière et assimilés
- 2.1.3.1 Techniciens en géologie et assimilés
- 2.1.3.2 Techniciens en mines et en extraction minière et assimilés
- 2.2 Techniciens en électricité, en électronique et en télécommunications (Montage, réparation et entretien)
 - 2.2.1 Techniciens en électricité, en appareils électriques et en électromécanique
 - 2.2.1.1 Techniciens en électricité en appareils électriques et en électromécanique
 - 2.2.2 Techniciens des appareils optiques et électroniques
 - 2.2.2.1 Techniciens photographes, d'appareils enregistreurs d'images et de son
 - 2.2.2.2 Techniciens de matériel d'émission de radio, de télévision et de télécommunications

- 2.2.2.3 Techniciens d'appareils élécrto-médicaux
 - 2.2.2.4 Techniciens de matériels informatiques de Robots industriels et assimilés
- 2.2.2.9 Techniciens des appareils optiques et élecroniques n.c.a
- 2.2.9 Techniciens en électricité en électronique et en télécommunications n.c.a
 - 2.2.9.1 Techniciens en électricité en électronique et en télécommunications n.c.a
- 2.3 Techniciens de l'agriculture, de l'élevage et de la forêt
 - 2.3.1 Techniciens agronomes spécialisés dans les cultures
 - 2.3.1.1 Techniciens en maraîchage
 - 2.3.1.2 Techniciens des grandes cultures
 - 2.3.1.3 Techniciens en arboriculture et en horticulture et assimilés
 - 2.3.1.9 Autres techniciens spécialisés dans les cultures n.c.a
 - 2.3.2 Techniciens de la production animale
 - 2.3.2.1 Techniciens de la production animale
 - 2.3.3 Techniciens spécialisés dans les techniques agricoles et conseillers agricoles
 - 2.3.3.1 Techniciens spécialisés dans les techniques agricoles et conseillers agricoles

- 2.3.4 Techniciens des eaux et forêts
- 2.3.4.1 Techniciens des eaux et forêts
- 2.3.5 Techniciens de la recherche agricole
- 2.3.5.1 Techniciens de la recherche agricole
- 2.3.5.2 Techniciens de la recherche des eaux et forêts
- 2.3.5.3 Techniciens de la recherche en production animale
- 2.3.6 Techniciens de la conservation foncière, contrôleurs adjoints en législation foncière et techniciens assimilés
- 2.3.6.1 Techniciens de la conservation foncière, contrôleurs adjoints en législation foncière et techniciens assimilés
- 2.3.9 Techniciens de l'agriculture, de l'élevage et de la forêt n.c.a
 - 2.3.9.1 Techniciens de l'agriculture, de l'élevage et de la forêt n.c.a
- 2.4 Techniciens et professions intermédiaires de la santé et des services sociaux
 - 2.4.1 Professions intermédiaires de la santé (exceptés les infirmiers)
 - 2.4.1.1 Assistants médicaux
 - 2.4.1.2 Conseillers en hygiène
 - 2.4.1.3 Cadres moyens spécialisés dans les problèmes de nutrition
 - 2.4.1.4 Assistants dentaires, techniciens de la prothèse dentaire et mécaniciens dentistes

- 2.4.1.5 Kinésithérapeutes et techniciens assimilés
- 2.4.1.6 Assistants vétérinaires
- 2.4.1.7 Assistants et préparateurs en pharmacie
- 2.4.1.8 Opticiens et techniciens assimilés
- 2.4.1.9 Autres professions intermédiaires de la santé moderne. n.c.a (exceptés les infirmiers)
- 2.4.2 Infirmiers et sages femmes
 - 2.4.2.1 Infirmiers diplômés d'état
 - 2.4.2.2 Infirmiers brevetés
 - 2.4.2.3 Sages femmes diplômées
- 2.4.3 Techniciens paramédicaux
 - 2.4.3.1 Techniciens de laboratoires d'analyses
 - 2.4.3.2 Techniciens de radiologie
 - 2.4.3.3 Techniciens de rééducation
 - 2.4.3.9 Autres techniciens paramédicaux et travailleurs assimilés n.c.a
- 2 4 4 Techniciens de la recherche médicale et assimilés
 - 2.4.4.1 Techniciens de la recherche médicale et assimilés
- 2.5 Professeurs et instituteurs des enseignements fondamental et préscolaire et enseignants des centres de formation professionnelle (niveau qualification et spécialisation)

- 2.5.1 Professeurs du 2ème cycle de l'enseignement fondamental (collège)
 - 2.5.1.1 Professeurs du 2ème cycle de l'enseignement fondamental des matières littéraires (langues, histoire-géograhie, éducation islamique,philosophie,....)
 - 2.5.1.2 Professeurs du 2ème cycle de l'enseignement fondamental des sciences exactes (sciences naturelles, physique, chimies et mathématiques)
 - 2.5.1.3 Professeurs du 2ème cycle de l'enseignement fondamental de l'éducation physique
 - 2.5.1.4 Professeurs du 2ème cycle de l'enseignement fondamental des matières récréatives et artistiques.
 - 2.5.1.5 Professeurs du 2ème cycle de l'enseignement fondamental sans autres indications
 - 2.5.1.9 Autres professeurs du 2ème cycle de l'enseignement fondamental n.c.a
 - 2.5.2 Instituteurs (enseignants du 1er cycle de l'enseignement fondamental (primaire))
 - 2.5.2.1 Instituteurs du 1er cycle de l'enseignement fondamental
 - 2.5.3 Instituteurs de l'enseignement préscolaire
 - 2.5.3.1 Instituteurs de l'enseignement préscolaire
 - 2.5.4 Enseignants des centres de formation professionnelle (niveau qualification et spécialisation)
- 2.5.4.1 Enseignants des centres de formation professionnelle (niveau qualification et spécialisation)

- 2.5.9 Autres enseignants de l'enseignement fondamental, du préscolaire et des centres de formation professionnelle (niveau qualification et spécialisation) et assimilés n.c.a
 - 2.5.9.1 Autres enseignants de l'enseignement fondamental, du préscolaire et des centres de formation professionnelle (niveau qualification et spécialisation) et assimilés n.c.a
- 2.6 Cadres administratifs moyens, professions intermédiaires de commerce, de finance, de gestion, professions intermédiares en informatique et statistiques, cadres moyens des professions juridiques et assimilés
 - 2.6.1 Cadres administratifs moyens
 - 2.6.1.1 Cadres administratifs moyens de la fonction publique et des collectivités locales
 - 2.6.1.2 Cadres administratifs moyens des entreprises publiques et semi-publiques
 - 2.6.1.3 Cadres administratifs moyens sans autres indications
- 2.6.2 Professions intermédiaires de commerce
 - 2.6.2.1 Chefs de vente et acheteurs
 - 2.6.2.2 Agents commerciaux, techniciens et voyageurs de commerce
 - 2.6.2.9 Autres professions intermédiaires de commerce n.c.a
 - 2.6.3 Professions intermédiaires de finance et de gestion

- 2.6.3.1 Techniciens en comptabilité et cadres moyens assimilés
- 2.6.3.2 Cadres moyens de banques, assurances, P.T.T et assimilés spécialisés dans les services de caisse
- 2.6.3.3 Cadres moyens des services de paie
- 2.6.3.4 Economes et cadres moyens assimilés
- 2.6.3.5 Techniciens spécialisés dans la gestion et cadres moyens assimilés
- 2.6.3.9 Autres professions intermédiaires de finance et de gestion n.c.a
- 2.6.4 Techniciens de l'informatique et de la statistique
- 2.6.4.1 Techniciens en informatique, programmeurs et cadres moyens assimilés
- 2.6.4.2 Techniciens de la statistique et personnes assimilées
- 2.6.5 Cadres moyens des professions juridiques et assimilés
 - 2.6.5.1 Cadres moyens des professions juridiques et assimilés
- 2.6.9 Cadres administratifs moyens, professions intermédiaires de commerce, de finance, de gestion, professions intermédiaires en informatique et statistique, cadres moyens des professions juridiques et assimilés n.c.a
- 2.6.9.1 Cadres administratifs moyens, professions intermédiaires de commerce, de finance, de gestion, professions intermédiaires en informatique et statistique, cadres moyens des professions juridiques et assimilés n.c.a

- 2.7 Professions intermédiaires des sciences de l'information et de communication, cadres moyens spécialisés dans les sciences sociales, professions intermédiaires artistiques, sportives et du spectacle et autres services n.c.a
 - 2.7.1 Cadres moyens spécialisés dans les sciences sociales et humaines
 - 2.7.1.1 Techniciens en services sociaux, assistants sociaux et travailleurs assimilés
 - 2.7.1.2 Professions intermédiaires des cultes chrétiens et israélites
 - 2.7.1.9 Cadres moyens spécialisés dans les sciences sociales et humaines n.c.a
 - 2.7.2 Professions intermédiaires artistiques, du spectacle et sportives
 - 2.7.2.1 Décorateurs d'intérieurs et décorateurs industriels
 - 2.7.2.2 Présentateurs de radio, de télévision et de spectacles
 - 2.7.2.3 Musiciens, chanteurs et danseurs de rue et de night clubs et artistes assimilés
 - 2.7.2.4 Clowns, magiciens, acrobates et artistes assimilés
 - 2.7.2.5 Athlétes, sportifs et personnes assimilées
 - 2.7.2.9 Professions intermédiaires, du spectacle et sportives n.c.a
 - 2.7.3 Professions intermédiaires en tourisme et hôtellerie

- 2.7.3.1 Professions intermédiaires en tourisme et hôtellerie
- 2.7.9 Professions intermédiaires des sciences de l'information et des communications, cadres moyens spécialisés dans les sciences sociales, professions intermédiaires artistiques, sportives et du spectacle et autres services n.c.a
- 2.7.9.1 Professions intermédiaires des sciences de l'information et des communications, cadres moyens spécialisés dans les sciences sociale, professions intermédiaires artistiques, sportives et du spectacle et autres services n.c.a
- 2.8 Techniciens des moyens de transport maritime et aérien
 - 2.8.1 Techniciens des moyens de transport maritime
 - 2.8.1.1 Techniciens de pont et de la pêche maritime : chef de quart en pêche, second patron de pont, patron de pêche au large et assimilés
 - 2.8.1.2 Techniciens de la mécanique navale : chef de quart en mécanique navale, second mécanicien de navire, chef mécanicien de 3ème classe et assimilés
 - 2.8.2 Techniciens des moyen de transport aérien
 - 2.8.2.1 Pilotes professionnels d'avions, d'hélicoptères, instructeurs de vol professionnels et assimilés
 - 2.8.2.2 Contrôleurs de la circulation aérienne
 - 2.8.2.3 Techniciens de la sécurité aérienne, d'installations de télécommunications aériennes et assimilés

- 2.8.9 Techniciens des moyens de transport maritime et aérien non classés par ailleurs
 - 2.8.9.1 Techniciens des moyens de transport maritime et aérien n.c.a
- 2.9 Techniciens divers et professions intermédiaires n.c.a
 - 2.9.1 Météorologues et techniciens assimilés
 - 2.9.1.1 Météorologues et techniciens assimilés
 - 2.9.2 Contrôleurs des normes de sécurité d'hygiène, Contrôleurs de qualité et assimilés
 - 2.9.2.1 Contrôleurs des normes de sécurité d'hygiène, Contrôleurs de qualité et assimilés
 - 2.9.3 Techniciens en mécanique (réparation et entretien seulement)

NB : Les techniciens en mécanique exerçant dans l'industrie mécanique sont à classer dans le groupe de base 2111

- 2.9.3.1 Techniciens en mécanique (réparation et entretien seulement)
- 2.9.9 Techniciens et personnel intermédiaire n.c.a
- 2.9.9.1 Techniciens et personnel intermédiaire n.c.a

GRAND GROUPE 3

EMPLOYES

- 3.1 Employés administratifs
 - 3.1.1 Employés de bureau
 - 3.1.1.1 Dactylographes, sténographes, agents de rédaction, secrétaires et assimilés.
 - 3.1.1.2 Opérateurs de saisie, opérateurs en informatique. Opérateurs sur machines à calculer et assimilés.
 - 3.1.1.3 Aides comptables, employés de service financier et assimilés
 - 3.1.1.4 Agents de la statistique, de la documentation, de l'archivage, des bibliothèques et assimilés
 - 3.1.1.5 Employés de la gestion des stocks, employés de l'ordonnancement et agents de planning.
 - 3.1.1.6 Agents administratifs des transports et agents de bureau des P.T.T. (exceptés ceux-en contact direct avec la population)
 - 3.1.1.7 Agents de bureau chargés des travaux administratifs (exceptés ceux en contact direct avec la population) : employés des bureaux d'ordre, employés des services de personnel et autres agents chargés de travaux administratifs courants

- 3.1.1.8 Contrôleurs et contrôleurs-adjoints des prix et assimilés
- 3.1.1.9 Autres employés de bureau n.c.a
- 3.1.2 Employés en contact direct avec la population
- 3.1.2.1 Caissiers, guichetiers, employés des services de paie, receveurs de loyer, employés d'opérations de change, recouvreurs de fonds et collecteurs de fonds assimilés, prêteurs sur gage et bailleurs de fonds
- 3.1.2.2 Agents d'accueil ou d'information de la clientèle, téléphonistes, standardistes, réceptionnistes, agents d'information et employés d'agences de voyage
- 3.1.2.3 Agents administratifs en contact direct avec la population: facteurs, mokadems, cheikhs, agents de douane, agents délivrant des papiers administratifs à la population : Etat- civil, passeports et autres pièces administratives et autres agents assimilés
- 3.1.2.4 Agent administratifs de la justice: greffiers et assimilés
- 3.1.2.9 Autres employés en contact direct avec la population non classés ailleurs.
- 3.2 Employés de commerce
 - 3.2.1 Commis vendeurs, employés de commerce et travailleurs assimilés
 - 3.2.1.1 Commis vendeurs en commerce de gros
 - 3.2.1.2 Commis vendeurs en commerce de détail
 - 3.2.1.3 Vendeurs démonstrateurs, mannequins, démonstrateurs en magasin

- 3.2.1.9 Autres commis vendeurs, employés de commerce et démonstrateurs n.c.a, vendeurs par correspondance, employés de station service, et assimilés
- 3.3 Employés de l'hôtellerie, de la restauration et assimilés
 - 3.3.1 Agents d'accompagnement et guides touristiques
 - 3.3.1.1 Agents d'accueil de voyage ,hôtesse, stewards et assimilés
 - 3.3.1.2 Guides touristiques et assimilés
 - 3.3.1.9 Autres personnes assimilées n.c.a
 - 3.3.2 Employés des services d'économat et employés des services de restauration
 - 3.3.2.1 Employés de services d'économat
 - 3.3.2.2 Cuisiniers des restaurants et hôtels.
 - 3.3.2.3 Serveurs, barmen, garçons de comptoir
 - 3.3.2.9 Autres employés des services de restauration n.c.a
- 3.4 Employés des services personnels et domestiques
 - 3.4.1 Gardes d'enfants, aides soignants et assimilés
 - 3.4.1.1 Gardes d'enfants
 - 3.4.1.2 Aides soignants
 - 3.4.1.9 Autres aides soignants et assimilés n.c.a
 - 3.4.2 Employés qualifiés des services domestiques

- 3.4.2.1 Gouvernante à domicile
- 3.4.2.2 Jardiniers de maisons et établissements
- 3.4.2.9 Autres employés qualifiés des services domestiques
- 3.5 Personnes des services de sécurité
 - 3.5.1 Personnes des services de sécurité
 - 3.5.1.1 Pompiers
 - 3.5.1.2 Agents de police
 - 3.5.1.3 Agents des forces auxiliaires
 - 3.5.1.4 Autres agents de la police, compagnies mobiles d'intervention, etc...
 - 3.5.1.5 Militaires
 - 3.5.1.6 Gendarmes
 - 3.5.1.7 Gardiens de prisons
 - 3.5.1.8 Personnels de sécurité incendie et sauvetage de l'aviation.
 - 3.5.1.9 Personnels des services de sécurité n.c.a.
- 3.6 Employés des cultes
 - 3.6.1 Employés du culte musulman
 - 3.6.1.1 Imams permanents (des cinq prières)
 - 3.6.1.2 Muezzins
 - 3.6.1.3 Autres employés du culte musulman n.c.a

- 3.6.2 Employés des cultes chrétiens et israélites
- 3.6.2.1 Employés du culte chrétien
- 3.6.2.2 Employés du culte israélite
- 3.9 Employés non classés par ailleurs
 - 3.9.1 Autres employés non classés par ailleurs
 - 3.9.1.1 Autres employés n.c.a.

COMMERCANTS, INTERMEDIAIRES COMMERCIAUX ET FINANCIERS

- 4.1 Commerçants de gros ou de semi-gros (y compris les exportateurs-importateurs)
 - 4.1.0 Commerçants de gros ou de semi-gros des produits de l'agriculture, de la forêt et de la pêche
 - 4.1.0.1 Commerçants de gros ou de semi-gros de denrées alimentaires (exceptés les produits de la mer)
 - 4.1.0.2 Commerçants de gros ou de semi-gros en bétail et en produits de l'élevage.
 - 4.1.0.3 Commerçants de gros ou de semi-gros en grains, semences et plants
 - 4.1.0.4 Commerçants de gros ou de semi-gros en cuirs et peaux
 - 4.1.0.5 Commerçants de gros ou de semi-gros des produits de la forêt : bois, charbon, liège, halfa et assimilés
 - 4.1.0.6 Commerçants de gros ou de semi-gros des produits de la mer et de la pêche
 - 4.1.0.7 Commerçants de gros ou de semi-gros polyvalents en produits de l'agriculture, de la forêt et de la pêche

- 4.1.0.9 Autres commerçants de gros ou de semi-gros des produits de l'agriculture, de la forêt et de la pêche n.c.a
- 4.1.1 Commerçants de gros ou de semi-gros des biens d'équipements et des biens intermédiaires
- 4.1.1.1 Commerçants de gros ou de semi-gros des biens d'équipements et machines
- 4.1.1.2 Commerçants de gros ou de semi-gros en biens intermédiaires : matériel, pièces de rechange et fournitures
- 4.1.1.3 Commerçants de gros ou de semi-gros polyvalents en biens d'équipements et en biens intermédiaires
- 4.1.1.9 Autres commerçants de gros ou de semi-gros de biens d'équipements et des biens intermédiaires n.c.a
- 4.1.2 Commerçants de gros ou de semi-gros en droguerie et quincaillerie
- 4.1.2.1 Commerçants de gros ou de semi-gros en droguerie et quincaillerie
- 4.1.2.2 Commerçants de gros ou de semi-gros en sanitaire
- 4.1.2.3 Commerçants de gros ou de semi-gros en matériaux de construction
- 4.1.2.4 Commerçants de gros ou de semi-gros polyvalents en droguerie, quincaillerie et en matériaux de construction

- 4.1.2.9 Autres commerçants de gros ou de semi-gros en droguerie, quincaillerie et en matériaux de construction n.c.a
- 4.1.3 Commerçants de gros ou de semi-gros en équipements de foyers et de bureau
- 4.1.3.1 Commerçants de gros ou de semi-gros en équipements électroménagers et matériel de loisirs, téléviseurs, postes-radios, magnétoscopes et assimilés
- 4.1.3.2 Commerçants de gros ou de semi-gros en articles ménagers
- 4.1.3.3 Commerçants de gros ou de semi-gros en matériel, articles d'ameublements et de décoration (y compris équipements de bureaux)
- 4.1.3.4 Commerçants de gros ou de semi-gros polyvalents en équipements de foyers et de bureaux
- 4.1.3.9 Commerçants de gros ou de semi-gros en équipements de foyers et de bureaux n.c.a
- 4.1.4 Commerçants de gros ou de semi-gros de textile, d'articles de cuir et de chaussures
 - 4.1.4.1 Commerçants de gros ou de semi-gros de vêtements
- 4.1.4.2 Commerçants de gros ou de semi-gros en chaussures
- 4.1.4.3 Commerçants de gros ou de semi-gros en mercerie
- 4.1.4.4 Commerçants de gros ou de semi-gros en tissus

- 4.1.4.5 Commerçants de gros ou de semi-gros en cuir et maroquinerie
- 4.1.4.6 Commerçants de gros ou de semi-gros polyvalents en textile, cuir et chaussures
- 4.1.4.9 Commerçants de gros ou de semi-gros de textile, cuir et de chaussures n.c.a
- 4.1.5 Commerçants de gros ou de semi-gros des produits de la chimie, de la parachimie, des hydrocarbures et des minerais
 - 4.1.5.1 Commerçants de gros ou de semi-gros en hydrocarbures
 - 4.1.5.2 Commerçants de gros ou de semi-gros des produits de la chimie et de la parachimie (y compris les produits pharmaceutiques)
 - 4.1.5.3 Commerçants de gros ou de semi-gros en minerais
- 4.1.5.4 Commerçants de gros ou de semi-gros polyvalents en produits de la chimie et de la parachimie, des hydrocarbures et des minerais
- 4.1.5.9 Commerçants de gros ou de semi-gros des produits de la chimie et de la parachimie, des hydrocarbures et des minerais n.c.a
- 4.1.6 Commerçants de gros ou de semi-gros des produits, de la papeterie, librairie de journaux et de périodiques
- 4.1.6.1 Commerçants de gros ou de semi-gros en papeterie

- 4.1.6.2 Commerçants de gros ou de semi-gros en livres, journaux et périodiques
- 4.1.6.3 Commerçants de gros ou de semi-gros polyvalents en produits de papeterie, librairie, journaux et périodiques
- 4.1.6.9 Commerçants de gros ou de semi-gros des produits de la papeterie, librairie et de journaux n.c.a
- 4.1.7 Commerçants de gros ou de semi-gros des articles de loisirs, récréatifs et personnels
 - 4.1.7.1 Commerçants de gros ou de semi-gros en horlogerie, bijouterie, orfèvrerie et assimilés
 - 4.1.7.2 Commerçants de gros ou de semi-gros en parfumerie, produits cosmétiques et assimilés
- 4.1.7.3 Commerçants de gros ou de semi-gros en jouets et articles assimilés
- 4.1.7.4 Commerçants de gros ou de semi-gros en articles de sports et assimilés
- 4.1.7.5 Commerçants de gros ou de semi-gros polyvalents en articles de loisirs, récréatifs et personnels
- 4.1.7.9 Autres commerçants de gros ou de semi-gros des articles de loisirs, récréatifs et personnels n.c.a
- 4.1.8 Commerçants de gros ou de semi-gros polyvalents
- 4.1.8.1 Commerçants de gros ou de semi-gros polyvalents

- 4.1.9 Commerçants de gros ou de semi-gros n.c.a
- 4.1.9.1 Commerçants de gros ou de semi-gros n.c.a
- 4.2/4.3 Commerçants de détail
 - NB : Les artisans commercants sont à classer dans le grand groupe des artisans
 - 4.2.1 Epiciers
 - 4.2.1.1 Epiciers
 - 4.2.2 Commerçants de détail des produits de l'alimentation
 - 4.2.2.1 Commerçants de détail de céréales
 - 4.2.2.2 Commerçants de détail de légumes, fruits et plantes aromatiques
 - 4.2.2.3 Commerçants de détail de légumineuses, fruits secs, épices et condiments
 - 4.2.2.4 Commerçants de détail des produits laitiers et oeufs
 - 4.2.2.5 Commerçants de détail de viande (rouge et blanche) et assimilés
 - 4.2.2.6 Commerçants de détail de poissons et assimilés
 - 4.2.2.7 Autres commerçants de détail des produits de l'alimentation animale
 - 4.2.2.8 Commerçants polyvalents de détail des produits de l'alimentation

- 4.2.2.9 Commerçants de détail des produits de l'alimentation non classés par ailleurs
- 4.2.3 Commerçants de détail des produits de l'agriculture, de la forêt et de la pêche (non destinés à la consommation)
- 4.2.3.1 Commerçants de détail de grains, de semences, plants et fleurs
- 4.2.3.2 Commerçants de détail en bétail et produits de l'élevage.
- 4.2.3.3 Commerçants de détail des produits de la mer et de la pêche.
- 4.2.3.9 Autres commerçants de détail des produits de l'agriculture, de la forêt et de la pêche (non destinés à la consommation).
- 4.2.4 Commerçants de détail de combustibles
- 4.2.4.1 Pompistes ou propriétaires gérants de stations d'essence
- 4.2.4.2 Commerçants de détail en gaz, charbon, charbon de bois, en pétrole lampant, en bois combustible et produits assimilés
- 4.2.4.9 Autres commerçants de détail de combustibles n.c.a
- 4.2.5 Commerçants de détail de textile, chaussures et maroquinerie
 - 4.2.5.1 Commerçants de détail de vêtements
- 4.2.5.2 Commerçants de détail de tissus

- 4.2.5.3 Commerçants de détail de chaussures
- 4.2.5.4 Commerçants de détail des produits de la maroquinerie
- 4.2.5.5 Commerçants de détail de linge de maison
- 4.2.5.6 Commerçants de détail de mercerie
- 4.2.5.7 Commerçants de détail polyvalents en textile, chaussures et maroquinerie
- 4.2.5.9 Commerçants de détail de textile, chaussures et maroquinerie n.c.a
- 4.2.6 Commerçants de produits d'ameublement et de décoration
- 4.2.6.1 Commerçants de détail de meubles et mobiliers de bureau
- 4.2.6.2 Commerçants de détail de tapis, de moquettes et éponge pour ameublement
- 4.2.6.3 Commerçants de détail de laine, de coton et autres produits assimilés d'ameublement
- 4.2.6.4 Commerçants de détail d'articles de décoration
- 4.2.6.5 Commerçants de détail polyvalents de produits d'ameublement et de décoration
- 4.2.6.9 Commerçants de détail de produits d'ameublement et de décoration n.c.a

- 4.2.7 Commerçants de détail d'appareils électroménagers et d'articles ménagers
 - 4.2.7.1 Commerçants de détail d'articles ménagers
 - 4.2.7.2 Commerçants de détail d'appareils électroménagers
 - 4.2.7.3 Commerçants de détail polyvalents en articles et appareils électroménagers
 - 4.2.7.9 Commerçants de détail d'articles et d'appareils ménagers n.c.a
 - 4.2.8 Commerçants de détail en droguerie, en quincaillerie et en matériaux de construction
 - 4.2.8.1 Commerçants de détail en droguerie et quincaillerie
 - 4.2.8.2 Commerçants de détail en articles sanitaires
 - 4.2.8.3 Commerçants de détail en matériaux de construction
 - 4.2.8.4 Commerçants de détail polyvalents en droguerie et en matériaux de construction
 - 4.2.8.9 Commerçants de détail en droguerie, en quincaillerie et en matériaux de construction n.c.a
 - 4.3.1 Commerçants de détail des produits d'entretien et de beauté
 - 4.3.1.1 Commerçants de détail des produits cosmétiques, des produits de parfumerie, d'entretien, de beauté et assimilés
 - 4.3.2 Commerçants de détail de biens d'équipements, de biens intermédiaires et de matériel de transport

- 4.3.2.1 Commerçants de détail de biens d'équipements et machines
- 4.3.2.2 Commerçants de détail en biens intermédiaires (matériel et fournitures), en véhicules, motos et cycles
- 4.3.2.4 Commerçants de détail polyvalents en biens d'équipements et en biens intermédiaires
- 4.3.2.9 Autres commerçants de détail en biens d'équipements et en biens intermédiaires n.c.a
- 4.3.3 Commerçants de détail de produits de la librairie, de la papeterie, de journaux , de périodiques et de matériel de bureaux.
 - 4.3.3.1 Commerçants de détail en papeterie, fourniture scolaires et assimilés
- 4.3.3.2 Commerçants de détail en livres, journaux et périodiques
- 4.3.3.3 Commerçants de détail de matériel de bureaux, d'impression et assimilés
- 4.3.3.4 Commerçants de détail polyvalents en produits de la papeterie, librairie, journaux et périodiques
- 4.3.3.9 Commerçants de détail des produits de la papeterie, librairie, de journaux et périodiques n.c.a
- 4.3.4 Commerçants de détail des articles de loisirs, récréatifs et personnels

- 4.3.4.1 Commerçants de détail en horlogerie, bijouterie, orfèvrerie et assimilés
- 4.3.4.2 Commerçants de détail en jouets et articles assimilés
- 4.3.4.3 Commerçants de détail en articles de sports et assimilés
- 4.3.4.4 Commerçants de détail polyvalents en articles de loisirs, récréatifs et personnels
- 4.3.4.9 Autres commerçants de détail des articles de loisirs, récréatifs et personnels n.c.a
- 4.3.5 Commerçants itinérants des souks
 - 4.3.5.1 Commerçants itinérants des souks en produits alimentaires
 - 4.3.5.2 Commerçants itinérants des souks en produits non alimentaires
 - 4353
- 4.3.5.3 Commerçants itinérants des souks en divers produits
- 4.3.5.9 Autres commerçants itinérants des souks n.c.a
- 4.3.6 Commerçants de détail polyvalents des produits de l'artisanat, bazaristes et assimilés
 - 4.3.6.1 Commerçants de détail polyvalents des produits de l'artisanat, bazaristes et assimilés.
- 4.3.9 Commerçants de détail n.c.a
- 4.3.9.1 Commerçants de détail n.c.a
- 4.4 Intermédiaires commerciaux et financiers

- 4.4.1 Agents d'assurances et courtiers d'assurances
- 4.4.1.1 Agents d'assurances et courtiers d'assurances
- 4.4.2 Agents immobiliers, agents d'affaires, courtiers de marchandises et agents concessionnaires
- 4.4.2.1 Agents immobiliers
- 4.4.2.2 Agents d'affaires, courtiers en marchandises et agents concessionnaires
- 4.4.3 Agents de change et courtiers en valeurs et en bourses
- 4.4.3.1 Agents de change
- 4.4.3.2 Courtiers en valeurs et en bourses
- 4.4.4 Agents de publicité
- 4.4.4.1 Agents de publicité
- 4.4.5 Vendeurs aux enchères, adjudicateurs et experts en évaluation
- 4.4.5.1 Vendeurs aux enchères et adjudicateurs
- 4.4.5.2 Experts en évaluation
- 4.4.6 Propriétaires-gérants d'agences de voyage
- 4.4.6.1 Propriétaires-gérants d'agences de voyage
- 4.4.7 Autres agents de vente de services aux entreprises

- 4.4.7.1 Autres agents de vente de services aux entreprises
 - 4.4.9 Intermédiaires commerciaux et financiers n.c.a
 - 4.4.9.1 Intermédiaires commerciaux et financiers n.c.a

EXPLOITANTS AGRICOLES, PECHEURS, FORESTIERS, CHASSEURS ET TRAVAILLEURS ASSIMILES

- 5.1 Exploitants agricoles
 - 5.1.1 Exploitants spécialisés dans l'agriculture
 - 5.1.1.1 Exploitants spécialisés dans les cultures de céréales
 - 5.1.1.2 Exploitants spécialisés dans les cultures industrielles et oléagineuses
 - 5.1.1.3 Exploitants spécialisés dans les cultures maraîchères
 - 5.1.1.4 Exploitants spécialisés dans la viticulture et l'arboriculture (y compris les arbres fruitièrs)
 - 5.1.1.5 Exploitants spécialisés dans les cultures des légumineuses
 - 5.1.1.6 Exploitants spécialisés dans les cultures fourragères
 - 5.1.1.7 Floriculteurs, pépiniéristes, producteurs de grains et semences
 - 5.1.1.8 Exploitants agricoles polyvalents dans les cultures de céréales, cultures industrielles, arboriculture, maraîchage,...associés.

- 5.1.1.9 Exploitants spécialisés dans l'agriculture n.c.a.
- 5.1.2 Exploitants spécialisés dans l'élevage
- 5.1.2.1 Exploitants spécialisés dans l'élevage de gros bétails ovins, bovins, caprins,...
- 5.1.2.2 Exploitants spécialisés dans l'aviculture
- 5.1.2.3 Exploitants spécialisés dans l'apiculture et la sériciculture
- 5.1.2.4 Exploitants spécialisés dans l'élevage diversifié
- 5.1.2.9 Exploitants spécialisés dans l'élevage n.c.a
- 5.1.3 Exploitants agricoles polyvalents (Fellahs polyvalents)
- 5.1.3.1 Exploitants agricoles polyvalents dans les cultures et l'élevage associés (fellahs polyvalents)
- 5.2 Pêcheurs et exploitants assimilés
 - 5.2.1 Exploitants de la pêche et assimilés
 - 5.2.1.1 Exploitants de la pêche en haute mer
 - 5.2.1.2 Exploitants de la pêche en eaux côtières et intérieures
 - 5.2.1.3 Exploitants de l'acquaculture
 - 5.2.1.9 Autres exploitants de la pêche n.c.a

5.3.1.3 Exploitants forestiers en bois à usage domestique
5.3.1.4 Exploitants forestiers en liège,halfa,
5.3.1.9 Autres exploitants forestiers n.c.a
5.3.2 Bûcherons indépendants
5.3.2.1 Bûcherons indépendants
5.3.3 Chasseurs et trappeurs
5.3.3.1 Chasseurs et trappeurs
5.3.9 Forestiers, chasseurs et exploitants assimilés n.c.a.
5.3.9.1 Forestiers, chasseurs et exploitants assimilés n.c.a.
51

5.2.2 Pêcheurs traditionnels indépendants

5.2.2.1 Pêcheurs traditionnels indépendants

5.3 Forestiers, chasseurs et exploitants assimilés

5.3.1 Exploitants forestiers et assimilés

5.3.1.1 Exploitants forestiers en charbon de bois

5.3.1.2 Exploitants forestiers en bois de la

menuiserie

ARTISANS ET OUVRIERS QUALIFIES DES METIERS ARTISANAUX (non compris les ouvriers de l'agriculture)

- N.B : Les patrons des entreprises artisanales et de celles non organisées en sociétés ou quasisociétés employant cinq salariés permanents et plus et s'occupant de la gestion et de l'encadrement de leurs employés sont à classer dans le grand groupe 0
- 6.0 Artisans et ouvriers qualifiés de l'extraction minière
 - 6.0.1 Mineurs et artisans et ouvriers qualifiés du traitement des minerais et assimilés
 - 6.0.1.1 Mineurs
 - 6.0.1.2 Artisans et ouvriers qualifiés du traitement des minerais et assimilés
 - 6.0.2 Carriers, artisans et ouvriers qualifiés du traitement des pierres
 - 6.0.2.1 Carriers
 - 6.0.2.2 Artisans et ouvriers qualifiés du traitement des pierres, marbriers, polisseurs de pierres, graveurs, traceurs et assimilés
 - 6.0.3 Foreurs de puits et travailleurs assimilés
 - 6.0.3.1 Puisatiers, foreurs de puits et assimilés

- 6.1 Artisans et ouvriers qualifiés du bâtiment et travaux publics
 - 6.1.1 Artisans et ouvriers qualifiés des gros-oeuvres du bâtiment et assimilés
 - 6.1.1.1 Maçons utilisant des techniques et matériaux traditionnels (pisé, boue, paille,....) et travailleurs assimilés
 - 6.1.1.2 Maçons, maçons en béton armé, maçons ragréeurs et travailleurs assimilés
 - 6.1.1.3 Charpentiers en bois, coffreurs en bâtiment et assimilés
 - 6.1.1.4 Charpentiers en métal, ferrailleurs du bâtiment et assimilés
 - 6.1.1.5 Paveurs, terrassiers et assimilés
 - 6.1.1.9 Artisans et ouvriers qualifiés des gros-oeuvres du bâtiment et assimilés n.c.a
 - 6.1.2 Artisans et ouvriers qualifiés du second-oeuvre du bâtiment et assimilés
 - 6.1.2.1 Mosaïstes, zelligeurs, carreleurs et travailleurs assimilés
 - 6.1.2.2 Plâtriers et travailleurs assimilés
 - 6.1.2.3 Couvreurs, couvreurs-zingueurs, goudronneurs et assimilés
 - 6.1.2.4 Menuisiers du bâtiment en bois, en métal et assimilés
 - 6.1.2.5 Installateurs de matériel d'isolation et d'insonorisation, calorifugeurs d'installations de climatisation et de réfrigération et travailleurs assimilés

- 6.1.2.6 Vitriers
- 6.1.2.7 Plombiers et tuyauteurs et travailleurs assimilés
- 6.1.2.8 Electriciens du bâtiment et assimilés
- 6.1.2.9 Artisans et ouvriers qualifiés du second oeuvre du bâtiment n.c.a
- 6.1.3 Artisans et ouvriers qualifiés de la peinture et ravaleurs de bâtiment et assimilés
 - 6.1.3.1 Badigeonneurs, peintres en bâtiment et assimilés
 - 6.1.3.2 Laqueurs, vernisseurs en bâtiment et assimilés
 - 6.1.3.3 Parqueteurs et poseurs de revêtement de sols
 - 6.1.3.9 Ravaleurs de bâtiments, colleurs de papiers peints et autres artisans et ouvriers qualifiés de la peinture n.c.a
- 6.2 Artisans et ouvriers qualifiés de la production et du traitement des métaux
 - 6.2.1 Mouleurs de fonderie, soudeurs, tôliers, chaudronniers, monteurs en charpente métallique et assimilés
 - 6.2.1.1 Couleurs de métaux
 - 6.2.1.2 Mouleurs et noyauteurs de fonderie
 - 6.2.1.3 Tréfileurs et étireurs de métaux
 - 6.2.1.4 Soudeurs sur métaux, oxycoupeurs et lamineurs d'acier, de métaux non ferreux, de tuyaux et assimilés

- 6.2.1.5 Tôliers, carrossiers et assimilés
 - 6.2.1.6 Dinandiers, chaudronniers et assimilés (y compris traceurs, graveurs sur métaux,...)
 - 6.2.1.7 Artisans et ouvriers qualifiés du traitement technique des métaux, recuiseurs et assimilés
 - 6.2.1.8 Monteurs en charpente métallique, gréeurs, épisseurs et monteurs de câbles métalliques et assimilés
 - 6.2.1.9 Autres mouleurs, soudeurs, tôliers, ... n.c.a
 - 6.2.2 Galvaniseurs, chromeurs, argenteurs et assimilés
 - 6.2.2.1 Galvaniseurs et assimilés
 - 6.2.2.2 Argenteurs, chromeurs et assimilés
 - 6.2.2.3 Damasquineurs de fer et assimilés
 - 6.2.2.4 Etameurs et assimilés
 - 6.2.2.9 Autres galvaniseurs, chromeurs, argenteurs et assimilés n.c.a.
 - 6.2.3 Forgerons, outilleurs et professions assimilées
 - 6.2.3.1 Forgerons, Ferronniers, fraiseurs et estampeurs
 - 6.2.3.2 Ferblantiers et assimilés
 - 6.2.3.3 Outilleurs, modeleurs mécaniciens, tourneurs et traceurs mécaniciens
 - 6.2.3.4 Régleurs de machines outils
 - 6.2.3.5 Rectifieurs, affûteurs et polisseurs de produits métalliques
 - 6.2.3.9 Autres forgerons et outilleurs n.c.a

- 6.2.4 Autres fabricants et réparateurs d'objets métalliques
- 6.2.4.1 Balanciers et fabricants de poids et mesures
- 6.2.4.2 Serruriers et assimilés
- 6.2.4.3 Armuriers et assimilés
- 6.2.4.4 Fanaliers, lanterniers et assimilés
- 6.2.4.9 Autres fabricants d'objets métalliques non classés par ailleurs
- 6.3 Artisans et ouvriers qualifiés de la mécanique, artisans et ouvriers qualifiés du montage et de l'installation en électricité et électronique
 - 6.3.1 Mécaniciens d'entretien et de réparation de machines et véhicules
 - 6.3.1.1 Mécaniciens de véhicules à moteurs
 - 6.3.1.2 Mécaniciens de cycles et motocycles
 - 6.3.1.3 Mécaniciens de machines agricoles
 - 6.3.1.4 Mécaniciens de machines de B.T.P. et assimilés
 - 6.3.1.5 Mécaniciens de machines industrielles
 - 6.3.1.6 Mécaniciens s.a.i.
 - 6.3.1.9 Autres mécaniciens d'entretien et de réparation de machines et véhicules n.c.a
 - 6.3.2 Artisans et ouvriers qualifiés du montage et de l'installation en électricité et électronique

- 6.3.2.1 Mécaniciens et ajusteurs d'appareils électriques
- 6.3.2.2 Ajusteurs d'appareils électroniques
- 6.3.2.3 Mécaniciens et réparateurs d'appareils électroniques, dépanneurs en radio et télévision et travailleurs assimilés
- 6.3.2.4 Monteurs et réparateurs d'installations téléphoniques, télégraphiques et de matériel de télécommunication assimilés
- 6.3.2.5 Monteurs et réparateurs de lignes électriques, téléphoniques et télégraphiques
- 6.3.2.6 Réparateurs d'appareils électriques et électroniques non classés par ailleurs
- 6.3.2.9 Autres artisans et ouvriers qualifiés du montage et de l'installation en électricité et électronique n.c.a
- 6.4 Artisans et ouvriers qualifiés de la mécanique de précision, des métiers d'art, de l'imprimerie et travailleurs assimilés
 - 6.4.1 Mécaniciens de précision sur métaux et matériaux assimilés
 - 6.4.1.1 Horlogers-réparateurs de montres, d'horloges et mécaniciens-réparateurs d'instruments de précision assimilés
 - 6.4.1.2 Facteurs et accordeurs d'instruments de musique
 - 6.4.1.3 Mécaniciens d'appareils photographiques et assimilés
 - 6.4.1.4 Mécaniciens d'instruments d'optique, de matériel de prothèse dentaire, d'instruments de chirurgie et assimilés
 - 6.4.1.5 Bijoutiers, bijoutiers_réparateurs, orfèvres, graveurs en joaillerie, monteurs en orfèvrerie, et assimilés

- 6.4.1.9 Autres mécaniciens de précision sur métaux et matériaux similaires n.c.a
 - 6.4.2 Potiers, verriers, artisans et ouvriers qualifiés assimilés
 - 6.4.2.1 Potiers, céramistes, artisans et ouvriers qualifiés en produits céramiques et abrasifs
 - 6.4.2.2 Tuiliers, briquetiers et assimilés
 - 6.4.2.3 Mouleurs et modeleurs de plâtre et assimilés
 - 6.4.2.4 Vitriers, miroitiers, tailleurs et polisseurs de verre, conducteurs de presse à verre, coupeurs de verre et assimilés
 - 6.4.2.5 Graveurs sur verre et produits vitrifiés
 - 6.4.2.6 Peintres-décorateurs sur verre et sur céramique, colorieurs, émailleurs, argenteurs, doreurs sur verre et artisans ou ouvriers qualifiés assimilés
 - 6.4.2.9 Autres verriers, potiers et assimilés n.c.a
- 6.4.3 Artisans et ouvriers qualifiés de l'imprimerie et assimilés
 - 6.4.3.1 Typographes, photocompositeurs typographes, imprimeurs et assimilés
 - 6.4.3.2 Stéréotypeurs, clicheurs-galvanoplastes, mouleurs de clichés et assimilés
 - 6.4.3.3 Lithographes, graveurs d'imprimerie à la main, à la machine sur métaux, sur bois ou sur pierres, fabricants de cachets et assimilés.
 - 6.4.3.4 Photograveurs, retoucheurs, reporteurs photographes de reproduction en offsets et assimilés
 - 6.4.3.5 Relieurs, encolleurs, endosseurs, gaufreurs, brocheurs et assimilés

- 6.4.3.6 Imprimeurs sérigraphes, à la planche, sur textile et assimilés
- 6.4.3.7 Développeurs de photographies en chambre noire, tireurs-photographes, agrandisseurs et réducteurs
- 6.4.3.8 Photographes et ouvriers qualifiés assimilés
- 6.4.3.9 Autres artisans et ouvriers qualifiés de l'imprimerie n.c.a
- 6.5 Artisans et ouvriers qualifiés de la menuiserie
 - 6.5.1 Artisans et ouvriers qualifiés de la première préparation des bois et de la fabrication de papiers
 - 6.5.1.1 Artisans et ouvriers qualifiés du traitement des bois, sécheurs, imprégnateurs et assimilés
 - 6.5.1.2 Scieurs, colleurs, cisailleurs, dérouleurs et assimilés
 - 6.5.1.3 Préparateurs, blanchisseurs de pâtes à papiers et assimilés
 - 6.5.1.9 Autres artisans et ouvriers qualifiés de la préparation des bois et de la fabrication du papier n.c.a
- 6.5.2 Ebénistes, menuisiers et assimilés
 - 6.5.2.1 Menuisiers s.a.i
 - 6.5.2.2 Ebénistes, menuisiers de meubles en bois et assimilés
 - 6.5.2.3 Menuisiers de rideaux en bois
 - 6.5.2.4 Marqueteurs et assimilés

- 6.5.2.5 Sculpteurs sur bois, tourneurs et assimilés
- 6.5.2.6 Carrossiers en bois et menuisiers en voitures
- 6.5.2.7 Menuisiers fabricants de barques et assimilés
- 6.5.2.9 Autres menuisiers et fabricants d'objets en bois n.c.a.
- 6.5.3 Fabricants d'objets en alfa, en palmes, en roseaux, en liège et assimilés
- 6.5.3.1 Nattiers, vanniers, brossiers et autres fabricants d'objets en alfa, en palmes, en doum et assimilés
- 6.5.3.2 Fabricant de produits en roseaux
- 6.5.3.3 Fabricant d'objets en lièges
- 6.5.3.9 Fabricants d'objets en alfa, en palmes, en roseaux, en liège et assimilés n.c.a.
- 6.5.4 Confectionneurs d'articles en papiers ou en carton
 - 6.5.4.1 Confectionneurs d'articles en papiers ou en carton
- 6.6 Artisans d'alimentation, de boissons et de tabacs
 - 6.6.1 Artisans et ouvriers qualifiés d'alimentation et de boissons (exceptés les commerçants)
 - 6.6.1.1 Meuniers, fariniers, minotiers et assimilés

- 6.6.1.2 Bouchers, écorcheurs abatteurs, abatteurs dépeceurs, tripiers, poissonniers et assimilés (exceptés les commerçants)
- 6.6.1.3 Presseurs d'huile comestible, raffineurs d'huiles, grilleurs de noix et assimilés
- 6.6.1.4 Laitiers, beurriers et artisans de produits laitiers
- 6.6.1.5 Boulangers, pâtissiers, confiseurs, biscuitiers et artisans de pâtes alimentaires et de chocolats
- 6.6.1.6 Cigariers à la main et autres artisans et ouvriers qualifiés de tabacs
- 6.6.1.7 Artisans et ouvriers qualifiés de la préparation des thés, des cafés, des cacaos, dégustateurs du thé et du café, mélangeurs, grilleurs de café et de chicorée
- 6.6.1.8 Artisans et ouvriers qualifiés de boissons, de jus de fruits, de vinaigres,...
- 6.6.1.9 Autres artisans d'alimentation, de boisons et de tabacs n c a
- Rappel: Les patrons des entreprises artisanales et de celles non organisées en sociétés ou quasi-sociétés employant cinq salariés permanents et plus et s'occupant de la gestion et de l'encadrement de leurs employés sont à classer dans le grand groupe 0

- 6.7 Artisans et ouvriers des services.
 - 6.7.1 Artisans et ouvriers qualifiés de la restauration et de l'hôtellerie et assimilés
 - 6.7.1.1 Propriétaires gérants de cafés et restaurateurs
 - 6.7.1.2 Propriétaires gérants d'hôtels et d'auberges
 - 6.7.1.3 Traiteurs (non classés en sociétés et quasisociétés)
 - 6.7.1.4 Cuisiniers occasionnels des fêtes et assimilés
 - 6.7.1.9 Artisans et ouvriers qualifiés de la restauration et de l'hôtellerie
 - 6.7.2 Artisans et ouvriers qualifiés de la teinturerie, blanchisseurs, dégraisseurs et presseurs
 - 6.7.2.1 Blanchisseurs, laveurs, Blanchisseursdégraisseurs et presseurs, artisans et ouvriers qualifiés de la teinturerie et assimilés
 - 6.7.3 Coiffeurs, spécialistes des soins de beauté et travailleurs assimilés
 - 6.7.3.1 Coiffeurs s.a.i
 - 6.7.3.2 Coiffeurs pour hommes
 - 6.7.3.3 Coiffeurs pour dames
 - 6.7.3.4 Esthéticiens, spécialistes des soins de beauté et assimilés
 - 6.7.3.9 Autres spécialistes de soins de beauté et assimilés non classés par ailleurs
 - 6.7.4 Praticiens de la médecine traditionnelle
 - 6.7.4.1 Praticiens de la médecine traditionnelle

- 6.7.5 Autres artisans et ouvriers qualifiés des services n.c.a
 - 6.7.5.1 Autres artisans et ouvriers qualifiés des services n.c.a
- 6.7.6 Artisans de transport et assimilés
- 6.7.6.1 Artisans de transport des voyageurs
- 6.7.6.2 Artisans de transport des marchandises
- 6.7.6.3 Artisans de transport des deux à la fois
- 6.7.6.9 Artisans de transport sans autres indications
- 6.8 Artisans et ouvriers qualifiés de produits textiles, de cuir, de chaussures et d'habillement
 - 6.8.1 Artisans et ouvriers qualifiés du textile
 - 6.8.1.1 Préparateurs de fibres
 - 6.8.1.2 Fileurs de laine, coton et assimilés
 - 6.8.1.3 Cordiers et assimilés
 - 6.8.1.4 Tisserands et assimilés
 - 6.8.1.5 Tricoteurs et assimilés
 - 6.8.1.6 Régleurs de métiers à tisser et à tricoter et assimilés
 - 6.8.1.7 Passementiers, crocheteurs et assimilés
 - 6.8.1.9 Autres artisans et ouvriers qualifiés du textile n.c.a
 - 6.8.2 Tailleurs, couturiers, couseurs, tapissiers et assimilés

- 6.8.2.1 Tailleurs et couturiers modernes et assimilés
- 6.8.2.2 Tailleurs et couturiers traditionnels et assimilés
- 6.8.2.3 Modélistes, coupeurs et assimilés
- 6.8.2.4 Couseurs, brodeurs et assimilés
- 6.8.2.5 Modistes, chapeliers et assimilés
- 6.8.2.6 Tapissiers, matelassiers et assimilés
- 6.8.2.7 fourreurs et travailleurs assimilés
- 6.8.2.8 Batiers et assimilés
- 6.8.2.9 Autres tailleurs, couturiers, couseurs, tapissiers et assimilés n.c.a.
- 6.8.3 Artisans et ouvriers qualifiés de la préparation du cuir
 - 6.8.3.1 Délainneurs, peaussiers et assimilés
 - 6.8.3.2 Mégissiers, tanneurs et assimilés
 - 6.8.3.3 Doreurs de cuir et assimilés
 - 6.8.3.9 Autres préparateurs de cuirs et assimilés n.c.a.
- 6.8.4 Artisans et ouvriers qualifiés de la chaussures et de la fabrication d'articles en cuir
- 6.8.4.1 Babouchiers, bottiers, fabricants de chaussures et assimilés
- 6.8.4.2 Maroquiniers, sacochiers en cuir et assimilés

- 6.8.4.3 Selliers, bourreliers en cuir et assimilés
- 6.8.4.4 Réparateurs de chaussures et des produits en cuir
- 6.8.4.9 Autres con8fectionneurs de vêtement et d'articles de cuir et de chaussures non classés par ailleurs
- 6.9 Autres artisans et ouvriers qualifiés des métiers de type artisanal n.c.a
 - 6.9.1 Autres artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux non classés par ailleurs
 - 6.9.1.1 Autres artisanaux et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux n.c.a

OUVRIERS ET MANOEUVRES AGRICOLES ET DE LA PECHE (y compris les ouvriers qualifiés)

- N.B : Le groupe 7.1 est réservé aux ouvriers qualifiés ayant un diplôme de qualification ou de spécialisation de la formation professionnelle. Les autres ouvriers ayant une formation sur le tas et les manoeuvres sont à classer dans les autres groupes (7.2 à 7.4 selon la nature de l'activité)
- 7.1 Ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la forêt et de la pêche diplômés de la formation professionnelle (Niveau qualification ou spécialisation)
 - 7.1.1 Ouvriers qualifiés ou spécialisés dans l'agriculture
 - 7.1.1.1 Ouvriers qualifiés ou spécialisés dans le maraîchage
 - 7.1.1.2 Ouvriers qualifiés ou spécialisés dans l'arboriculture.
 - 7.1.1.3 Ouvriers qualifiés ou spécialisés dans la polyculture
 - 7.1.1.4 Ouvriers qualifiés ou spécialisés dans le jardinage
 - 7.1.1.5 Ouvriers qualifiés ou spécialisés dans les autres cultures
 - 7.1.1.6 Ouvriers qualifiés ou spécialisés dans la production animale

- 7.1.1.7 Ouvriers qualifiés ou spécialisés polyvalents
- 7.1.1.9 Ouvriers qualifiés ou spécialisés non classés par ailleurs
- 7.1.2 Ouvriers qualifiés ou spécialisés de la pêche
- 7.1.2.1 Marins de pont
- 7.1.2.2 Marins mécaniciens
- 7.1.2.3 Ouvriers qualifiés ou spécialisés de la pêche n.c.a.
- 7.1.3 Ouvriers qualifiés ou spécialisés de la forêt et de la chasse
- 7.1.3.1 Ouvriers qualifiés ou spécialisés de la forêt et de la chasse
- 7.2 Ouvriers et manoeuvres agricoles
 - 7.2.1 Ouvriers et manoeuvres dans les cultures
 - 7.2.1.1 Ouvriers et manoeuvres dans les cultures de céréales
 - 7.2.1.2 Ouvriers et manoeuvres dans les cultures industrielles et oléagineuses.
 - 7.2.1.3 Ouvriers et manoeuvres dans les cultures maraîchères
 - 7.2.1.4 Ouvriers et manoeuvres dans l'arboriculture et la viticulture (y compris les arbres fruitiers)
 - 7.2.1.5 Ouvriers et manoeuvres dans les cultures des légumineuses
 - 7.2.1.6 Ouvriers et manoeuvres dans les cultures fourragères

- 7.2.1.7 Ouvriers et manoeuvres dans la floriculture, dans les pépinières, dans la production de grains et semences, jardiniers et assimilés
 - 7.2.1.8 Ouvriers agricoles polyvalents dans les cultures de céréales, cultures industrielles, arboriculture, maraîchage, floriculture, légumineuses... associés
 - 7.2.1.9 Autres ouvriers et manoeuvres dans les cultures n c a
- 7.2.2 Ouvriers et manoeuvres dans l'élevage
 - 7.2.2.1 Ouvriers et manoeuvres dans l'élevage du gros bétail : ovins, bovins, caprins,...
 - 7.2.2.2 Bergers et ouvriers assimilés
- 7.2.2.3 Ouvriers et manoeuvres dans l'aviculture
- 7.2.2.4 Ouvriers et manoeuvres dans l'apiculture et la sériciculture
- 7.2.3.5 Ouvriers et manoeuvres dans l'élevage diversifié
- 7.2.2.9 Autres ouvriers et manoeuvres dans l'élevage n.c.a
- 7.2.3 Ouvriers et manoeuvres agricoles polyvalents
 - 7.2.3.1 Ouvriers et manoeuvres agricoles polyvalents dans les cultures et l'élevage associés.

- 7.3 Ouvriers et manoeuvres de la pêche
 - 7.3.1 Ouvriers et manoeuvres de la pêche
 - 7.3.1.1 Ouvriers et manoeuvres de la pêche en haute mer
 - 7.3.1.2 Ouvriers et manoeuvres de la pêche en eaux côtières et en eaux intérieures
 - 7.3.1.3 Ouvriers et manoeuvres de l'acquaculture
 - 7.3.1.9 Autres ouvriers pêcheurs n.c.a
- 7.4 Ouvriers et manoeuvres forestiers et ouvriers de la chasse
 - 7.4.1 Ouvriers et manoeuvres forestiers et assimilés
 - 7.4.1.1 Ouvriers et manoeuvres charbonniers en forêt et ouvriers assimilés
 - 7.4.1.2 Ouvriers et manoeuvres forestiers de reboisement
 - 7.4.1.3 Ouvriers et manoeuvres forestiers en bois de menuiserie
 - 7.4.1.4 Ouvriers et manoeuvres forestiers en bois à usage domestique
 - 7.4.1.5 Ramasseurs d'alfa et de doum, liégeurs et assimilés
 - 7.4.1.9 Autres ouvriers forestiers n.c.a
 - 7.4.2 Ouvriers et manoeuvres de la chasse
 - 7.4.2.1 Ouvriers et manoeuvres de la chasse

CONDUCTEURS D'INSTALLATIONS ET DE MACHINES ET OUVRIERS DE L'ASSEMBLAGE

- 8.1 Conducteurs d'installations et de matériels fixes et assimilés
 - 8.1.1 Conducteurs d'installations d'exploitation minière et d'extraction des minéraux
 - 8.1.1.1 Conducteurs d'installations de mines
 - 8.1.1.2 Conducteurs d'installations de préparation des minerais et de la roche.
 - 8.1.1.9 Conducteurs d'installations d'exploitation minière et d'extraction des minerais n.c.a.
 - 8.1.2 Conducteurs d'installations de transformation des métaux
 - 8.1.2.1 Conducteurs de fours à minerais et de fours de la fusion des métaux et conducteurs de laminoirs
 - 8.1.2.2 Conducteurs d'installations de traitement thermique des métaux
 - 8.1.2.9 Autres conducteurs d'installations de transformation des métaux n.c.a.
 - 8.1.3 Conducteurs d'installations de verrerie et de céramique et assimilés
 - 8.1.3.1 Conducteurs d'installations de verrerie et conducteurs de machines assimilées.
 - 8.1.3.2 Conducteurs d'installations de céramique et conducteurs de machines assimilées.

- 8.1.4 Conducteurs d'installations pour la transformation du bois et la fabrication du papier
- 8.1.4.1 Conducteurs d'installations pour la transformation du bois et la fabrication de la pâte à papier
- 8.1.4.2 Conducteurs d'installations pour la fabrication du papier
- 8.1.4.9 Conducteurs d'installations pour la transformation du bois ou de la fabrication du papier n.c.a.
- 8.1.5 Conducteurs d'installations de traitement chimique, de production d'énergie, de traitement de l'eau et assimilés
- 8.1.5.1 Conducteurs d'installations de traitement chimique (excepté le traitement du pétrole et du gaz naturel)
- 8.1.5.2 Conducteurs d'installations et de machines de raffinage de pétrole et de gaz naturel
- 8.1.5.3 Conducteurs d'installations et de machines de production d'énergie
- 8.1.5.4 Conducteurs d'installations pour le traitement de l'eau.
- 8.1.5.9 Autres conducteurs d'installations de traitement chimique, de production d'énergie, de traitement de l'eau et assimilés non classés par ailleurs
- 8.1.6 Conducteurs de chaînes de montage automatiques et de robots industriels
- 8.1.6.1 Conducteurs de chaînes de montage automatiques

- 8.1.6.2 Conducteurs de robots industriels
- 8.1.9 Conducteurs d'installations et de matériel fixes et assimilés non classés par ailleurs
- 8.1.9.1 Conducteurs d'installations et de matériel fixes et assimilés non classés par ailleurs
- 8.2 Conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage
 - 8.2.1 Conducteurs de machines à travailler les métaux et les produits minéraux
- 8.2.1.1 Conducteurs de machines-outils
 - 8.2.1.2 Conducteurs de machines à fabriquer du ciment et d'autres produits minéraux
 - 8.2.1.9 Autres conducteurs de machines à travailler les métaux et les produits minéraux non classés ailleurs
 - 8.2.2 Conducteurs de machines pour la fabrication de produits chimiques.
 - 8.2.2.1 Conducteurs de machines pour la fabrication de produits pharmaceutiques et cosmétiques.
 - 8.2.2.2 Conducteurs de machines pour la fabrications de produits photographiques
 - 8.2.2.9 Autres conducteurs de machines pour la fabrication de produits chimiques non classés par ailleurs.
 - 8.2.3 Conducteurs de machines pour la fabrication de produits en caoutchouc et en matières plastiques
 - 8.2.3.1 Conducteurs de machines pour la fabrication des produits en caoutchouc

- 8.2.3.2 Conducteurs de machines pour la fabrication des produits en matières plastiques
- 8.2.4 Conducteurs de machines de fabrication d'articles en bois
- 8.2.4.1 Conducteurs de machines de fabrication d'articles en bois
- 8.2.5 Conducteurs de machines d'imprimerie, de machines à relier et de machines de papeterie
- 8.2.5.1 Conducteurs de machines d'imprimerie
- 8.2.5.2 Conducteurs de machines à relier
- 8.2.5.3 Conducteurs de machines de papeterie
- 8.2.5.9 Autres conducteurs de machines d'imprimerie et de papeterie non classés par ailleurs
- 8.2.6 Conducteurs de machines pour la fabrication de produits textiles et assimilés
- 8.2.6.1 Conducteurs de machines à préparer les fibres, à filer et à bobiner
- 8.2.6.2 Conducteurs de machines à tisser et à tricoter
- 8.2.6.3 Conducteurs de machines à piquer
- 8.2.6.4 Conducteurs de machines à blanchir, à teindre et nettoyer
- 8.2.6.5 Conducteurs de machines à préparer les fourrures et le cuir
- 8.2.6.6 Conducteurs de machines pour la fabrication des chaussures et d'autres produits en cuir
- 8.2.6.9 Conducteurs de machines pour la fabrication de produits textiles et assimilés non classés ailleurs.

- 8.2.7 Conducteurs de machines pour la fabrication de denrées alimentaires et de produits connexes
- 8.2.7.1 Conducteurs de machines pour la préparation des viandes et poissons
- 8.2.7.2 Conducteurs de machines pour la fabrication des produits laitiers
- 8.2.7.3 Conducteurs de machines à moudre les céréales et les épices.
- 8.2.7.4 Conducteurs de machines pour la production d'articles de boulangerie-pâtisserie, d'articles à base de céréales et d'articles de chocolaterie
- 8.2.7.5 Conducteurs de machines pour le traitement des fruits, des légumes, des noix et amandes.
- 8.2.7.6 Conducteurs de machines pour la production du sucre.
- 8.2.7.7 Conducteurs de machines de brasserie et de machines pour la fabrication des boissons.
- 8.2.7.9 Autres conducteurs de machines pour la fabrication de denrées alimentaires et de produits connexes n.c.a
- 8.2.8 Ouvriers de l'assemblage
- 8.2.8.1 Monteurs en construction mécanique
- 8.2.8.2 Monteurs en appareillages électriques
- 8.2.8.3 Monteurs d'appareils électroniques
- 8.2.8.4 Assembleurs d'articles en métal, en caoutchouc et en matières plastiques
- 8.2.8.5 Assembleurs d'articles en bois et en matières similaires.

- 8.2.8.6 Assembleurs d'articles en carton, en textile et assimilés
- 8.2.8.9 Autres monteurs et ouvriers de l'assemblage n.c.a.
- 8.2.9 Conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage non classés par ailleurs
 - 8.2.9.1 Conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage non classés par ailleurs
- 8.3 Conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manoeuvres
 - 8.3.1 Conducteurs de locomotives et autres travailleurs des manoeuvres des véhicules sur rail
 - 8.3.1.1 Conducteurs, chauffeurs et mécaniciens de locomotives
 - 8.3.1.2 Serres freins, aiguilleurs et agents de manoeuvres signaleurs
 - 8.3.1.9 Autres travailleurs des manoeuvres des véhicules sur rail n.c.a
 - 8.3.2 Matelots de ponts et travailleurs assimilés
 - 8.3.2.1 Matelots de ponts et travailleurs assimilés
 - 8.3.3 Conducteurs de machines agricoles, de terrassement, de grues et engins mobiles de manutention
 - 8.3.3.1 Conducteurs de tracteurs, machines agricoles et engins forestiers
 - 8.3.3.2 Conducteurs d'engins de terrassement

- 8.3.3.3 Conducteurs de grues, d'appareils de levage et autres engins lourds de manutention
- 8.3.3.4 Conducteurs de chariots élévateurs
- 8.3.3.9 Autres conducteurs de machines agricoles, de terrassement, de grues et engins mobiles de manutention n.c.a
- 8.3.4 Conducteurs de véhicules à moteur
- 8.3.4.1 Conducteurs de véhicules à moteur de transport en commun: taxi, autocar, autobus,...
- 8.3.4.2 Chauffeurs particuliers, conducteurs d'ambulances, moniteurs d'auto-écoles et travailleurs assimilés
- 8.3.4.3 Conducteurs de véhicules à moteur de transport de marchandises, poids lourds, camions,...
- 8.3.4.9 Autres conducteurs de véhicules à moteur n.c.a

GRAND GROUPE 9

MANOEUVRES NON AGRICOLES, MANUTENTIONNAIRES ET TRAVAILLEURS DES PETITS METIERS

- 9.1 Manoeuvres du commerce et des services
 - 9.1.1 Vendeurs ambulants
 - 9.1.1.1 Vendeurs ambulants des produits alimentaires
 - 9.1.1.2 Vendeurs ambulants des produits non alimentaires
 - 9.1.1.3 Vendeurs ambulants polyvalents
 - 9.1.1.4 Vendeurs ambulants sans autres indications
 - 9.1.2 Manoeuvres de commerce
 - 9.1.2.1 Manoeuvres de commerce
 - 9.1.3 Manoeuvres de services
 - 9.1.3.1 Chaouchs, coursiers et assimilés
 - 9.1.3.2 Femmes de ménages et personnel de nettoyage
 - 9.1.3.3 Eboueurs, balayeurs et assimilés
 - 9.1.3.4 Gardiens de maison, d'immeubles concierges, de parking et assimilés
 - 9.1.3.5 Embaumeurs et manoeuvres des pompes funèbres
 - 9.1.3.6 Chiromanciens, chouafas et personnes assimilés.
 - 9.1.3.7 Petits métiers des rues: portefaix, cireurs de chaussures, laveurs de voitures et assimilés

- 9.1.3.8 Fkihs (exceptés les Imams et les employés du culte musulman)
- 9.1.3.9 Autres manoeuvres de services n.c.a
- 9.1.4 Manoeuvres des spectacles (animateurs des halkas)
 - 9.1.4.1 Manoeuvres des spectacles (animateurs des halkas)
- 9.2 Manoeuvres des métiers artisanaux n.c.a
 - 9.2.1 Manoeuvres de la production et du traitement artisanal des métaux
 - 9.2.1.1 Manoeuvres de la production et du traitement artisanal des métaux
 - 9.2.2 Manoeuvres des métiers artisanaux de la mécanique, de l'imprimerie et de l'installation en électricité et électronique
 - 9.2.2.1 Manoeuvres des métiers artisanaux de la mécanique
 - 9.2.2.2 Manoeuvres des métiers artisanaux de la mécanique de précision sur métaux et matériaux assimilés
 - 9.2.2.3 Manoeuvres des métiers artisanaux de l'installation en électricité et électronique
 - 9.2.2.4 Manoeuvres des métiers artisanaux de l'imprimerie et assimilés
 - 9.2.3 Manoeuvres des métiers artisanaux de la poterie, de la verrerie, de la vannerie et assimilés

- 9.2.3.1 Manoeuvres des métiers artisanaux de la poterie, de la verrerie et assimilés
- 9.2.3.2 Manoeuvres des métiers artisanaux de la vannerie, de la brosserie et assimilés
- 9.2.4 Manoeuvres des métiers artisanaux de menuiserie
- 9.2.4.1 Manoeuvres des métiers artisanaux de la première préparation des bois et de la fabrication des papiers
- 9.2.4.2 Manoeuvres des métiers artisanaux d'ébénisterie, de menuiserie et assimilés
- 9.2.4.3 Manoeuvres des métiers artisanaux de confection d'articles en papier et carton2
- 9.2.5 Manoeuvres des métiers artisanaux de l'alimentation et boissons
- 9.2.5.1 Manoeuvres des métiers artisanaux de l'alimentation et des boissons
- 9.2.6 Manoeuvres des métiers artisanaux des services destinés aux particuliers
 - 9.2.6.1 Manoeuvres de la restauration et de l'hôtellerie
 - 9.2.6.2 Manoeuvres des métiers artisanaux de la teinturerie, blanchisserie et assimilés
 - 9.2.6.3 Manoeuvres de la coiffure et des instituts de beauté
- 9.2.7 Manoeuvres des métiers artisanaux de produits textiles, de cuir, de chaussures et d'habillement

- 9.2.7.1 Manoeuvres des métiers artisanaux d'habillement et de produits textiles
- 9.2.7.2 Manoeuvres des métiers artisanaux de cuir et de chaussures
- 9.2.9 Manoeuvres des métiers artisanaux non classés ailleurs
 - 9.2.9.1 Manoeuvres des métiers artisanaux n.c.a
- 9.3 Manoeuvres et manutentionnaires des mines
 - 9.3.1 Manoeuvres et manutentionnaires des mines
 - 9.3.1.1 Manoeuvres et manutentionnaires des mines
- 9.4 Manoeuvres et manutentionnaires de la construction
 - 9.4.1 Manoeuvres et manutentionnaires de la construction et de l'entretien des routes, barrages, ports, aéroports et constructions similaires
 - 9.4.1.1 Manoeuvres et manutentionnaires de la construction et de l'entretien des routes, barrages, ports, aéroports et constructions similaires
 - 9.4.2 Manoeuvres et manutentionnaires de la construction de bâtiments
 - 9.4.2.1 Manoeuvres et manutentionnaires de la construction de bâtiments

- 9.5 Manoeuvres et manutentionnaires des industries
 - 9.5.1 Manutentionnaires des industries agro-alimentaires
 - 9.5.1.1 Manutentionnaires des industries agroalimentaires
 - 9.5.2 Manutentionnaires des industries textiles et du cuir
 - 9.5.2.1 Manutentionnaires des industries textiles et du cuir
 - 9.5.3 Manutentionnaires des autres industries manufacturières n.c.a.
- 9.5.3.1 Manutentionnaires des autres industries manufacturières non classés par ailleurs
- 9.6 Manoeuvres et manutentionnaires des transports
 - 9.6.1 Manoeuvres et manutentionnaires des ports et des transports maritimes
 - 9.6.1.1 Manoeuvres et manutentionnaires des ports et des transports maritimes
 - 9.6.2 Manoeuvres et manutentionnaires des transports aériens et terrestres
 - 9.6.2.1 Manoeuvres et manutentionnaires des transports aériens et terrestres

- 9.6.3 Conducteurs de véhicules à traction animale
 - 9.6.3.1 Conducteurs de véhicules à traction animale
- 9.7 Manoeuvres occasionnels de la promotion nationale
- 9.7.1 Manoeuvres occasionnels de la promotion nationale
- 9.7.1.1 Manoeuvres occasionnels de la promotion nationale
- 9.9 Autres manoeuvres et travailleurs des métiers marginaux n.c.a
 - 9.9.1 Autres manoeuvres et travailleurs des métiers marginaux non classés ailleurs
 - 9.9.1.1 Autres manoeuvres et travailleurs des métiers marginaux n.c.a

GRAND GROUPE: X

PERSONNES NE POUVANT ETRE CLASSEES SELON LA PROFESSION

- X.1 Personnes en quête de leur premier emploi
 - X.1.1 Personnes en quête de leur premier emploi
 - X.1.1.1 Personnes en quête de leur premier emploi
- X.2 Personnes ayant fait une déclaration imprécise ou insuffisante
 - X.2.1 Personnes ayant fait une déclaration imprécise ou insuffisante
 - X.2.1.1 Personnes ayant fait une déclaration imprécise ou insuffisante
- X.3 Travailleurs n'ayant déclaré aucune profession
 - X.3.1 Travailleurs n'ayant déclaré aucune profession
 - X.3.1.1 Travailleurs n'ayant déclaré aucune profession